

Convention de prix

Marché type

Prestation de service d'ordre technique, industriel ou logistique

Circulaire de la DAGE n° 2006-16 du 15 janvier 2007 relative au Déploiement régional-intégration, ajout modification et configuration des postes de travail informatiques et périphériques (DR-IMAC), convention de prix et marché type associé

NOR : JUSG0660082C

Le garde des sceaux, ministre de la justice à Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel ; Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours ; Messieurs les directeurs régionaux des services pénitentiaires ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la protection judiciaire de la jeunesse ; Monsieur l'inspecteur général des services judiciaires ; Monsieur le directeur de l'école nationale de la magistrature ; Monsieur le directeur de l'école nationale des greffes ; Monsieur le directeur de l'école nationale d'administration pénitentiaire ; Monsieur le directeur général du centre national de formation et d'études de la Protection judiciaire de la jeunesse

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma Directeur 2003-2007, la sous direction de l'informatique a été chargée de conduire une consultation en vue de conclure au profit de l'ensemble des structures régionales du ministère une convention de prix pour la fourniture de prestations d'ordre technique, industriel ou logistique.

Cette consultation étant achevée, vous avez désormais la possibilité de conclure des marchés avec la société **Computacenter** qui vous permettront :

- d'étudier, de concevoir et de mettre en place des systèmes informatiques (postes de travail et périphériques) nécessaires au fonctionnement des applications du système d'information ;
- de programmer, en liaison avec les services de niveau national, les opérations d'équipement technique des sites utilisateurs, de les préparer et d'installer leurs matériels informatiques.

Je vous informe que les montants minimum et maximum de la convention ont été distribués entre les différentes directions qui seront chargées de les répartir entre leurs services et d'en suivre la consommation (voir annexe jointe).

Les documents contractuels à la disposition des utilisateurs sur le site intranet de la DAGE (Bureau PRI/Opérations nationales/DR-IMAC à l'adresse suivante :

<http://intranet.justice.gouv.fr/dage/sdi/PRI-DR-IMAC.htm>

Compte tenu de la complexité particulière de cette opération, je souhaite ici vous rappeler que mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en oeuvre de vos marchés. A cet effet, vous trouverez les coordonnées des interlocuteurs de référence sur le site intranet susvisé.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice :

*Le directeur de l'administration générale
et de l'équipement,*

RÉMY HEITZ

ANNEXE

INDICATION DES MONTANTS MINIMUM ET MAXIMUM SUR 4 ANS PAR DIRECTION

Direction de l'administration pénitentiaire :

- montant minimum sur 4 ans : 360 000 € ;
- montant maximum sur 4 ans : 1 440 000 €.

Direction des services judiciaires :

- montant minimum sur 4 ans : 220 000 € ;
- montant maximum sur 4 ans : 880 000 €.

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse :

- montant minimum sur 4 ans : 140 000 € ;
- montant maximum sur 4 ans : 560 000 €.